

ADMISSION DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC
des élèves de l'enseignement privé HORS CONTRAT ou instruits dans la famille

- Loi n°2019-791 du 26 Juillet 2019 pour une école de la confiance relative à l'Instruction dans la famille.

CADRE GENERAL

- L'admission est subordonnée à la réussite d'un examen d'entrée
- L'objet de l'examen est de déterminer l'aptitude de l'élève à recevoir avec profit l'enseignement de la classe pour laquelle il postule.
- L'examen d'admission porte sur les principales disciplines communes à la classe fréquentée et à la classe postulée.

MODALITES PRATIQUES

A. ETABLISSEMENT DES DEMANDES PAR LA FAMILLE

Les demandes des familles sont établies à l'aide de l'imprimé ci-joint et doivent être envoyées par mail accompagnées des pièces justificatives :

Niveau		Demande à adresser à :	Par mail à :
Pour le 1^{er} degré/ pour les niveaux de la PS au CM2, les familles font leur inscription en mairie	1. CP à 6^{ème} 2. Entrée en 6^{ème}	1. Dossier d'inscription à la mairie du lieu de de résidence 2. cif-ephc@ac-guadeloupe.fr copie à Mme et M. l'inspecteur (trice) de l'Education Nationale chargé de circonscription	Voir mail inspection sur le site de l'Académie https://www.ac-guadeloupe.fr/academie/les_corps_dinspection
Pour le 2nd degré	Collège : 5 ^{ème} , 4 ^{ème} et 3 ^{ème}	Madame la Rectrice – DIVISAC	ce.divisac@ac-guadeloupe.fr Précisez dans l'objet du mail : Inscription Test admission dans l'enseignement public + nom de l'élève + le niveau collège
Pour le 2nd degré	Lycée général et Lycée pro	Madame la Rectrice – DRAIO (Délégation Régionale Académique d'Information et d'Orientation – ex SAIO)	affectationlycee-saio971@ac-guadeloupe.fr Précisez dans l'objet du mail : Inscription Test admission dans l'enseignement public + Nom de l'élève + Le niveau lycée
Pour les Iles du Nord	Collèges (de la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème}) Lycées, LP	Monsieur le Vice-Recteur, Chef de service de l'Éducation Nationale de Saint-Barthélemy et Saint-Martin	ce.9711281r@ac-guadeloupe.fr Voir informations sur le site de l'Académie : https://seidn.ac-guadeloupe.fr

B. EVALUATION DES ELEVES ET AFFECTATION

Niveau		Procédures :	
Pour le 1^{er} degré	Examen d'entrée en 6 ^{ème}	cif-ephc@ac-guadeloupe.fr copie à Mme et M. l'inspecteur (trice) de l'Education Nationale chargé de circonscription	IEF : Les enfants inscrits en CM2 seront convoqués pour la passation des tests. Les enfants des autres niveaux élémentaires devront procéder à l'inscription de leurs enfants en mairie. EPHC : Les demandes sont enregistrées par les établissements bénéficiant d'un UAI. Les évaluations de compétences seront organisées selon un calendrier qui sera communiqué aux EPHC bénéficiant d'un UAI La mission CIF/EPHC <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réceptionne les dossiers, ▪ Convoque les élèves pour la passation des tests* ▪ Transmet au DAASEN et à la DIVISAC les PV à l'issue des évaluations mais n'affecte pas
Pour le 2nd degré	Collège : 5 ^{ème} , 4 ^{ème} et 3 ^{ème}	La DIVISAC	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réceptionne les dossiers, ▪ Convoque les élèves pour la passation des tests, ▪ Affecte les élèves après avis de l'inspecteur ▪ Edite et transmet les notifications aux familles
Pour le 2nd degré	Lycée et LP	La DRAIO (ex : SAIO)	
Pour les Iles du Nord	Collèges, Lycées et LP	Monsieur le Vice-Recteur, Chef de service de l'Éducation Nationale de Saint-Barthélemy et Saint-Martin	Voir les informations sur le site de l'Académie : https://seidn.ac-guadeloupe.fr

Les épreuves pour le premier degré débuteront à partir du 03 mai 2023

Les candidats pour le second degré seront convoqués aux tests prévus le : **Mercredi 03 Mai 2023**

CANDIDATURE au contrôle de connaissances en vue d'une admission dans un établissement public d'un élève scolarisé dans un établissement privé hors contrat ou dans la famille

Document à compléter et pièces à adresser par mail
Joindre : Photocopies des bulletins trimestriels de l'année en cours

Date limite de réception : **Vendredi 28 Avril 2023**

- A l'adresse** : cif-ephc@ac-guadeloupe.fr et à l'Inspecteur (trice) de circonscription du premier degré pour une entrée en primaire et sixième : en https://www.ac-guadeloupe.fr/academie/les_corps_dinspection
- Au RECTORAT** de l'académie de Guadeloupe (**DIVISAC**) par courriel : ce.divisac@ac-guadeloupe.fr pour une entrée au collège en 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème} (Guadeloupe)
- Service des Iles du nord par courriel : ce.9711281r@ac-guadeloupe.fr pour une entrée au collège en 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème} (Guadeloupe)
- Au RECTORAT** de l'académie de Guadeloupe (**SAIO**) par courriel : affectationlycee-saio971@ac-guadeloupe.fr pour une entrée en Lycée (Guadeloupe)

ELEVE :

NOM(S) :

PRÉNOM(S) :

Date de naissance : / /

SEXE : G F

Représentant légal 1 : Mme Mr

Représentant légal 2 (ou autre membre de la famille) : Mme Mr

Nom(s) :

Nom(s) :

Prénom(s) :

Prénom(s) :

Adresse (Code postal, Ville) :

Adresse (Code postal, Ville) :

.....

.....

.....

.....

Tél (fixe) : Port. :

Tél (fixe) : Port. :

Email :

Email :

Au cours de la présente année scolaire 2022-2023 : Situation de l'enfant (Cochez la case correspondante)

- Établissement privé hors contrat** : **Instruction dans la famille**

Dénomination :

Classe : LV1 :

Demande à passer les épreuves du contrôle de connaissances en vue de l'admission dans un établissement public.

► **En cas de réussite**, établissement public souhaité (*):

VCEU (*)	Établissement souhaité	Classe souhaitée niveau collège	Formation souhaitée en lycée (*)
1			
2			

► **En cas d'échec**, cochez la case qui convient :

- Maintien ou redoublement de la classe d'origine sur l'un des établissements souhaités ci-dessus
- Poursuite de scolarité en établissement privé hors contrat ou en instruction dans la famille (à renouveler auprès de la DIVISAC)

* Les demandes sont examinées en fonction des places disponibles

Signature du candidat

Date :

Signature du représentant légal